



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gardiennage, surveillance et transport de fonds

Question écrite n° 38046

Texte de la question

M. Gilles Carrez demande à M. le ministre de l'intérieur de lui préciser les perspectives de la présentation devant le Parlement d'un projet de loi annoncé par le Premier ministre lors du colloque de Villepinte, le 25 octobre 1997, tendant à modifier la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983, relative aux activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fond. L'examen de ce projet de loi avait été annoncé pour la dernière session (JO, Sénat, 20 août 1998). C'est pourquoi il lui demande l'état d'avancement de la réflexion engagée, les grands axes de celle-ci, et si un calendrier de discussion est d'ores et déjà fixé.

Texte de la réponse

Le Premier ministre lors du colloque « Des villes sûres pour des citoyens libres », qui s'est tenu à Villepinte le 25 octobre 1997, a annoncé le dépôt d'un projet de loi sur les activités de sécurité privées. Ce projet définit les conditions dans lesquelles les entreprises privées peuvent exercer des missions de sécurité, détermine le champ de leur intervention, les limites de leurs attributions, les compétences de leurs agents et les conditions de contrôle exercé par l'Etat. Ce projet, qui a fait l'objet d'une concertation interministérielle, va être transmis au Conseil d'Etat. Il devrait être présenté au Conseil des ministres en début d'année 2000.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Carrez](#)

Circonscription : Val-de-Marne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38046

Rubrique : Services

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6792

Réponse publiée le : 7 février 2000, page 903